

Délibération n° 2022-14
Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 30 mars 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Madame l'agent comptable entendue,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

(Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2021, soit 6 651 038 euros en report à nouveau)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 28	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 2

L'affectation du Résultat de l'exercice 2021 en report à nouveau est adoptée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 mars 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

